



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

N° Spécial

16 Mars 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCPAT du 16 Mars 2020

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	Page
DCPPAT N° 2020-26	28.02.2020	Arrêté préfectoral imposant à la société Chantiers navals Vandenbossche sise 60 quai Alfred Sisley à Villeneuve-la-Garenne, des prescriptions complémentaires concernant la prévention de la pollution des sols et la gestion des eaux usées et des eaux pluviales.	3
DCPPAT N° 2020-27	28.02.2020	Arrêté préfectoral imposant à la société chantiers navals Van Praet sise 62 quai Alfred Sisley à Villeneuve-la-Garenne, des prescriptions complémentaires relatives à la prévention de la pollution des sols et la gestion des eaux usées industrielles et des eaux pluviales.	3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Arrêté préfectoral n° 2020-26 du 28 février 2020 imposant à la société Chantiers navals Vandebossche sise 60 quai Alfred Sisley à Villeneuve-la-Garenne, des prescriptions complémentaires concernant la prévention de la pollution des sols et la gestion des eaux usées et des eaux pluviales.

Par arrêté DCPAT n° 2020-26 du 28 février 2020, le préfet des Hauts-de-Seine a imposé à la société Chantiers navals Vandebossche sise 60 quai Alfred Sisley à Villeneuve-la-Garenne, des prescriptions complémentaires concernant la prévention de la pollution des sols et la gestion des eaux usées et des eaux pluviales.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la préfecture des Hauts de Seine – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la mairie de Villeneuve-la-Garenne, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

Arrêté préfectoral n° 2020-27 du 28 février 2020 imposant à la société chantiers navals Van Praet sise 62 quai Alfred Sisley à Villeneuve-la-Garenne, des prescriptions complémentaires relatives à la prévention de la pollution des sols et la gestion des eaux usées industrielles et des eaux pluviales.

Par arrêté DCPAT n° 2020-27 du 28 février 2020, le préfet des Hauts-de-Seine a imposé à la société chantiers navals Van Praet sise 62 quai Alfred Sisley à Villeneuve-la-Garenne, des prescriptions complémentaires relatives à la prévention de la pollution des sols et la gestion des eaux usées industrielles et des eaux pluviales.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la préfecture des Hauts de Seine – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la mairie de Villeneuve-la-Garenne, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>